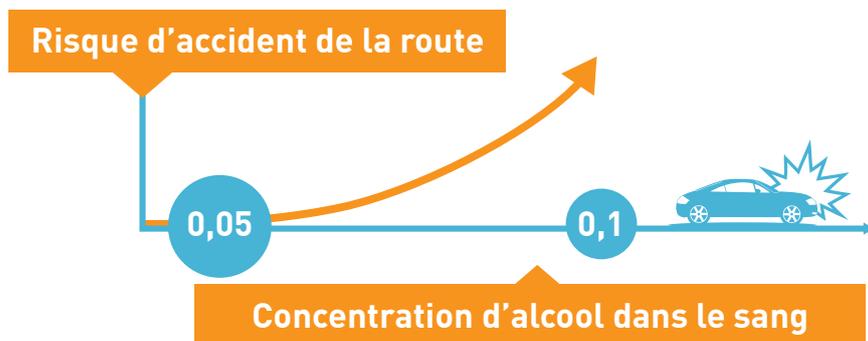


Alcool au volant : principaux éléments dans la Région de la Méditerranée orientale

La conduite sous l'emprise de l'alcool augmente le risque d'accident de la route

Au-delà d'une concentration d'alcool dans le sang de 0,05 g/dl, le risque d'accident de la circulation augmente de façon considérable



La législation sur l'alcool au volant doit être basée sur une concentration d'alcool dans le sang ne dépassant pas

0,05 g/dl

L'application de la législation sur l'alcool au volant se révèle plus efficace si elle prévoit des contrôles d'alcoolémie aléatoires pour tous les conducteurs

11

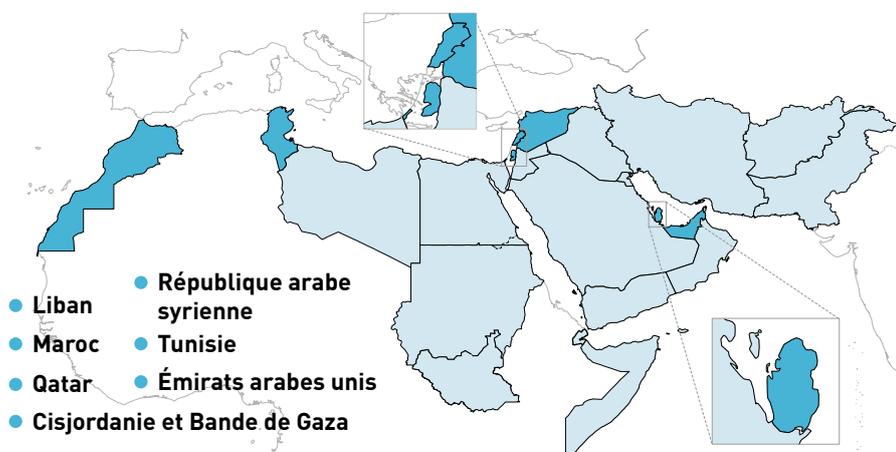
pays de la Région pratiquent des **contrôles d'alcoolémie aléatoires** afin de faire appliquer la législation sur l'alcool au volant

L'application stricte de la législation sur l'alcool au volant peut réduire de **20 %** le nombre de décès sur les routes

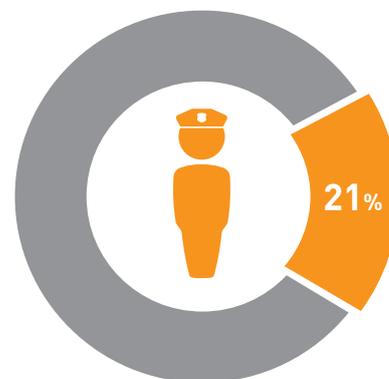
20 %

7

pays disposent désormais d'une loi sur l'alcool au volant prévoyant une concentration d'alcool dans le sang inférieure ou égale à 0,05 g/dl



Seulement **21 %** des pays jugent que la législation sur l'alcool au volant est **bien** appliquée



Les pourcentages sont calculés en fonction des 19 pays de la Région qui ont participé à l'enquête pour le Rapport de situation sur la sécurité routière dans le monde 2013